



VICE-PREMIER MINISTRE  
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

VICE-EERSTEMINISTER  
MINISTER VAN ECONOMIE EN WERK

Bruxelles,

21 MARS 2023

Union des Villes et Communes de Wallonie  
Fédération des CPAS  
Monsieur Luc VANDORMAEL  
Président  
Monsieur Alain VAESSEN  
Directeur général  
rue de l'Etoile 14  
5000 NAMUR

Vos réf. : LV/AL/SAX/cb/2022-59

Nos réf. : 2023/PYD/FL/CN/FD/DV/ 3088/3814

Votre correspondant : Frank DEBUSSCHER

frank.debusscher@dermagne.fed.be

**OBJET : Stages en entreprise des usagers de CPAS**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur général,

*Cher Luc,*  
*Cher Alain,*

Votre courrier daté du 21 novembre 2022 m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

Ayant pris connaissance de l'intervention de mon administration, je peux confirmer qu'un agrément préalable ne peut être accordée par les inspections, qui n'ont pas la compétence légale pour le faire.

Toutefois, étant donné que mes services ont confirmé avoir évalué votre convention, vous pouvez en déduire que si les CPAS et les entreprises respectent les conditions de mise en œuvre effective de la convention, aucun problème ne devrait se poser.

Je demeure bien entendu à votre entière disposition.

Veillez recevoir Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, mes sentiments les meilleurs.

Pierre-Yves DERMAGNE